Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20261030-DAJ-DEC-26-329-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026
Publication : 30/10/2026

BERNAY
LA VILLE

DECISION N° 190 -2026

Portant validation du devis présenté par la société NET PLUS pour la remise en état de propreté de la cuisine centrale consécutivement aux travaux réalisés.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis présenté par la société NET PLUS pour la remise en état de propreté de la cuisine centrale consécutivement aux travaux ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;

DECIDE :

De valider le devis n° 137PHGR26100504-2 pour la remise en état de propreté du sous-sol et des réfectoires hors vitres pour un montant de 5 250.00 € HT ;

De valider le devis n° 137PHGR26100505-2 pour la remise en état de propreté de la zone de production pour un montant de 1 083.33 € HT ;

De valider le devis n° 137PHGR26100506-2 pour le nettoyage de la vitrerie pour un montant de 250.00 € HT ;

De valider les devis présentés par la société NET PLUS pour la remise en état de propreté de la cuisine centrale consécutivement aux travaux pour un montant de 6 583.33 € HT

signé électroniquement le 25/10/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

MAIRIE DE BERNAY 27300

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen - 53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.